

S.I.R.P.E.C.

PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL DU 22 OCTOBRE 2024

ORDRE DU JOUR :

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Approbation du dernier compte rendu,

DELIBERATIONS :

- Emprunt,
- Décision modificative n°1

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Les convocations ont été transmises le 14 octobre 2024.

Étaient présents : Mmes Valérie BELLEMARE (suppléante), Hélène DENIEAULT, Marianne DUBUS, Laetitia GONCALVES, Jennifer LEGAZ, Laure LEGRAND, MM. Alain BELLAMY, Pierre-Marie POPOT.

Étaient excusés : Christophe LE NINAN ayant donné pouvoir à Hélène DENIEAULT, Valérie TREFFEL

Étaient absents : Hawva KURT, Mickaël LORET, Cédric MOUILLERE.

Secrétaire de séance : Hélène DENIEAULT

***Désignation d'un secrétaire de séance**

Hélène DENIEAULT est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux nouveaux élus représentant la commune de Briconville. Madame la Directrice de l'école est excusée.

*** Approbation du compte rendu du dernier conseil syndical**

- Le compte rendu du 15 mai 2024 est approuvé à l'unanimité.

1 – Emprunt

Débats :

Monsieur le Président explique qu'une fuite d'eau a été détectée depuis le mois de juin. Après recherche, il s'avère que celle-ci se situe au niveau de l'école (vers les classes de Mme BREMAUD et de Mme DAMY).

Le SIRPEC doit effectuer des travaux en urgence, et pendant les vacances scolaires.

Madame GONCALVES demande le montant des travaux.

Monsieur le Président répond qu'ils sont de 9.600€ et qu'ils comprennent la tranchée dans la cour de la maternelle (de la mairie jusqu'au niveau des toilettes garçons – primaire) installation d'une nouvelle arrivée d'eau, fermeture de l'ancienne arrivée d'eau (celle qui fuit) et du déplacement du lavabo situé dans le couloir de la classe de Mme DAMY.

Il est expliqué que le montant de l'emprunt correspond au montant des travaux et du refus de la subvention DETR (inscrite au budget 2024) pour le four de la cantine.

Monsieur le Président rappelle que le 13 mars 2024, le budget a été voté avec des subventions. Les radiateurs et les portes d'accès à la maternelle ont été changés et les subventions accordées et reçues. Pour ce qui est du four de la cantine, il convenait d'en changer car il était énergivore et risquait de tomber en panne à tout moment (il avait été acquis à la création de la cantine). Malheureusement, la subvention nous a été refusée.

Il convient de faire une demande de prêt.

Après avoir consulté plusieurs banques, il est proposé la meilleure offre qui est celle du CREDIT MUTUEL :

Prêt à taux fixe :
 Frais d'études et d'enregistrement : 150 €
 Montant en euros : 10.600 €
 Durée : 2 ans
 Taux : 3,65%
 Montant de l'échéance trimestrielle : 1.379,98 €

Après en avoir délibéré ; le conseil syndical décide, à l'unanimité,

- 1°) d'accepter la proposition du prêt du CREDIT MUTUEL comme indiqué ci-dessus,
- 2°) donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

2 – Décision modificative n°1 budget 2024

Monsieur le président présente la décision modificative comme suit :

Section d'investissement		
Articles	Libellé	DM N°1
21	Immobilisations corporelles	8 939,50
2135	Installat° Gles, agencements, aménagement des	8 939,50
TOTAL DEPENSES		8 939,50

Articles	Libellé	DM N°1
13	Subventions	-1 660,50
1321	subvent° équipement non transférable - Etat et é	-1 660,50
16	Emprunts et dettes assimilées	10 600,00
1641	Emprunt prêt principal	10 600,00
TOTAL RECETTES		8 939,50

Après en avoir délibéré, le conseil syndical approuve, à l'unanimité, la décision modificative n°1.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

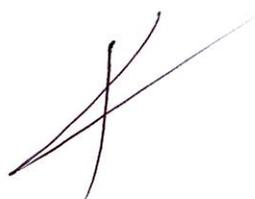
Monsieur le Président indique que les effectifs sont en baisse constante. L'année 2022/2023 avait été exceptionnelle avec 208 élèves, il est rappelé que le SIRPEC a, en général, environ 180 élèves. A ce jour, 170 enfants fréquentent l'école. Pour l'année prochaine, il y aura 17 élèves qui partent (entrée au collège) et potentiellement 14 nouveaux issus de la commune de Clévilliers (pas encore le chiffre sur les 3 autres communes). Il n'est pas assuré que tous ces enfants fréquenteront l'école de Clévilliers.

Dans ces conditions, il y a de grand risque qu'à la prochaine rentrée il y ait une fermeture de classe. Notre école y a échappé cette année.

Madame LEGAZ acquiesce en rappelant qu'il y a un manque d'effectif de professeurs des écoles et une baisse démographique.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 20 heures 20.

Le Président,
Alain BELLAMY



la secrétaire de séance,
Hélène DENIEAULT

